

# Précaires de l'Education Nationale : organisons-nous pour nous faire entendre !

## Qui sommes nous?

Nous sommes des EVS, AVS, AED, vacataires et contractuels de l'Education Nationale et avons décidé de nous constituer en comité pour nous défendre.

Notre optique est de rassembler le maximum de précaires, tant les syndiqués (quel que soit leur syndicat) que les non-syndiqués, pour avoir le plus de poids possible.

Le Comité des Précaires a été créé en 2003 par une poignée de personnels précaires de l'Education Nationale qui ont alors décidé de faire entendre leurs voix, de faire entendre leurs droits malgré la précarité de leur statut.

Conscient à l'époque que seul l'établissement d'un rapport de force et une démarche collective pouvaient permettre que les droits des précaires soient reconnus, le Comité a donc œuvré dans ce sens. Aujourd'hui et à force de luttes, le Comité est enfin reconnu et à une vraie assise sur le département.

Il est constitué de précaires qui ont décidé de pousser la porte, portés par la conviction que c'est tous ensemble et par des actions communes que nous obtiendrons des avancées.

## La situation aujourd'hui

### **Les emplois aidés**

Le gouvernement a décidé de supprimer 23 000 contrats aidés cette rentrée scolaire. Nous qui sommes dans cette situation, nous allons nous retrouver au chômage, jetés comme des kleenex ! Ces contrats aidés devaient nous assurer une formation qualifiante. Qu'est-elle devenue ? Nous sommes en droit de demander à l'Etat de respecter ces engagements contractuels. Où l'Etat prolonge nos emplois et nous assure une formation qualifiante conformément à ces engagements, où il devra s'expliquer devant les tribunaux. Le ministre annonce que priorité sera donnée à l'accompagnement des élèves en situation de Handicap. Il se dit aussi que les emplois aidés administratifs seraient redéployés sur des postes d'AVS. Qu'en est-il ?

Outre que le travail accompli par nos collègues ne sera plus rempli, au risque de mettre à mal la bonne marche des services, il reste plusieurs questions en suspens : quid de la formation des CAE, quasi inexistante ? Que fera-t-on si, d'aventure, un.e CAE considère que ce nouveau poste dépasse ses compétences ?

### **Les AESH-AVS**

Quelques jours après la rentrée, selon les derniers chiffres communiqués, il manquerait 3200 accompagnants en France. Rien n'est dit sur la répartition géographique. Il y a sûrement des cas dans le 64. Combien ?

La règle des 15 km du domicile – qui avait cours depuis quelques années – ne semble plus être d'actualité (rien n'est dit dans le guide de l'AESH). Ce qui, s'agissant de contrats à temps partiel, dans des zones mal desservies, et sur des emplois du temps « à trous », oblige à utiliser un véhicule personnel. Il ne faudrait pas que le budget « déplacements » supprime le budget « alimentation ».

Des demandes de renseignements par courriels restent – malheureusement – sans réponses. S’agissant, parfois, de demandes pédagogiques, c’est très gênant pour l’exercice serein de nos missions.

Quant les missions de l’AESH-AVS sont définies par le PPS de(s) l’enfant(s) accompagné(s), il est parfois difficile de pouvoir le consulter.

La mutualisation est compréhensible. Mais cela ne peut pas se faire au détriment de la santé des AESH-AVS. Des emplois du temps qui ne laissent pas de marges de manœuvres sont préjudiciables à l’enfant et à son accompagnant.

L’administration refuse de considérer comme « frais de déplacement » les trajets entre établissements dans une même ville. À l’échelle de Pau, ce raisonnement ne tient pas. Les transports collectifs ne sont pas toujours adaptés et l’usage de son véhicule personnel est obligatoire.

### **Contractuels**

Les contractuels, eux non plus, ne reçoivent pas la moindre considération de l’administration :

- Contrats très courts et interrompus du jour au lendemain,
- Temps partiels imposés
- Nomination sur plusieurs établissements (trois, voire 4 !) sans que l’administration se soucie de la faisabilité (débrouillez-vous avec les chefs d’établissements pour que les emplois du temps coïncident)
- aucune augmentation de salaires au quotidien déjà très faibles (moins de 700 € parfois) sur plusieurs années.

### **Quelques chiffres :**

Suppression de 23 000 contrats aidés. Dans la Fonction Publique, plus d’un agent sur 5 (21.5%) est précaire et le chiffre augmente de 0.2% chaque année...

Pour changer cette situation, nous devons nous mobiliser collectivement. Nous savons bien que lorsque nous appelons à titre personnel, le rectorat, on ne tient pas cas de nous. Quand nous le faisons au nom du comité, c’est déjà un peu mieux...

## **Réunion de présentation du comité**

**salon Paul Jean TOULET à Salies-de-Béarn (entrée par derrière le cinéma)**

**le mardi 14 novembre prochain de 19h à 21h00.**

Comité des précaires de l’Education Nationale des Pyrénées-Atlantiques, Complexe de la République,  
64000 Pau - [comite.precaires64@gmail.com](mailto:comite.precaires64@gmail.com) - <http://comite.precaires64.over-blog.com/>

---